

Département  
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement  
de SAINT-MALO

VILLE DE  
SAINT-LUNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le dix décembre deux-mille-vingt-quatre, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOÛËT, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice** : 19

Présents (15) : Michel PENHOÛËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEYRE BERGERAULT, Eric FROMONT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Christophe RAUX, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND, Sophie GUYON.

Représentés (4) : Romain ANDRIEUX pouvoir à Michel PENHOÛËT, Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS pouvoir à Eric FROMONT.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

### Délibération n°174-2024 Fixation des tarifs 2025 du service des eaux de Saint-Lunaire

**Rapporteur : Michel PENHOÛËT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de voter avant le 31 décembre 2024 les tarifs du service des eaux de Saint-Lunaire qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Compte tenu de l'augmentation de la part « collectivité » votée par le comité syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo le 18 septembre 2024, qui passe de 0,314€ HT/m<sup>3</sup> en 2024 à 0,471€ HT/m<sup>3</sup> en 2025 (dont 0,314€ HT/m<sup>3</sup> au titre de la part EPSM et 0,157€ HT/m<sup>3</sup> pour la contribution du SMG35), il est proposé de répercuter cette augmentation sur l'abonnement annuel (+ 5€).

Les propositions de tarifs pour l'année 2025 sont donc les suivants :

Tarifs 2025 du service des eaux de Saint-Lunaire	
Le mètre cube d'eau	1,00€
Abonnement annuel	87,50 €
Entretien compteur 15 mm annuel	2,80 €
Entretien compteur 20 mm annuel	7,50 €

Entretien compteur 30 mm annuel	11,20 €
Entretien compteur 40 mm annuel	14,95 €
Entretien compteur 60 mm annuel	22,40 €
<b>Prestations complémentaires</b>	
Forfait pour clôture/ouverture de contrat (ouverture/fermeture de branchement, relève du compteur, frais de dossier)	40,00 €
Taxe de branchement	50,16 €
Ouverture/fermeture de branchement	33,45 €
Vérification compteur	Prix coûtant
Fournitures de pièces	Prix coûtant
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure)	44,00 €
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure) hors heures ouvrées (Majoration 50%)	66,00 €
Heure tractopelle ou camion	70,00 €
Heure tractopelle ou camion avec majoration hors heures ouvrées (50%)	105,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 15 (fourniture + main d'œuvre)	100,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 20 (fourniture + main d'œuvre)	130,00 €
<b>Pénalités</b>	
Refus répété d'accès au compteur	205,00 €
Rupture du plomb-cache-scellés	205,00 €
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur	205,00 €
Piquage non autorisé et sans compteur de la commune	360,00 €
Compteur démonté et remonté à l'envers	360,00 €
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur poteau incendie	360,00 €
Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne	205,00 €

Pour information, les différentes redevances et contre-valeurs suivantes seront appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Redevance consommation (Agence de l'Eau).....
- Contre-valeur pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau).....0,02 €/ m3
- Contre-valeur pour prélèvement (Agence de l'Eau).....0,36€ / m3  
(montant 2024 / montant 2025 en attente de confirmation)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 votes contre, 2 abstentions) :

- **FIXE** les tarifs 2025 sur service des eaux de Saint-Lunaire tels qu'indiqués ci-dessus ;
- **PREND ACTE** des différentes taxes et contre-valeurs à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOÛËT

